



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES**
www.théhillac.fr

**Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 4 juillet 2013**

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Béatrice Malgogne, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoir :

Maryline Jugault donne pouvoir à Michel Denoual

Absents :

Pascal Ravache
Jérôme Robin
Patrice Périon

Marie-Paule Burguin est nommée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- 1- Décision modificative investissement : régularisation
- 2- Décision modificative suite à la dissolution du SPANC
- 3- Subvention à l'association de volley suite à l'achat de poteaux
- 4- Régularisation de cession de terrains à l'office « les Foyers »
- 5- Divers

Approbation du compte rendu de conseil du 23 mai 2013

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative investissement : régularisation

Afin de régulariser le montant de la section de fonctionnement versé à la section d'investissement, le Maire propose la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement				
Chapitre	Article	Dénomination	Montant actuel	Modification
021	021	Virement de la section de fonctionnement	82 821,00	+ 4 000,00
16	16412	Emprunt en euros	50 000,00	- 4 000,00

Le conseil accepte à l'unanimité.

2- Décision modificative suite à la dissolution du SPANC

Afin de régulariser la recette de 2 710,03€ engendrée par la dissolution du SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif) de La Roche-Bernard, le Maire propose la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recette	002	Excédent antérieur reporté	0	+ 2 710,03
Dépense	023	Virement à la section d'investissement	86 821,00	+ 2 710,03

SECTION RECETTE D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Dénomination	Montant actuel	Modification
021	021	Virement de la section de fonctionnement	86 821,00	+ 2 710,03
16	16412	Emprunt en euros	46 000,00	- 2 710,03

Le conseil accepte à l'unanimité.

3- Subvention à l'association de volley suite à l'achat de poteaux

Pour pouvoir pratiquer leur sport, l'association de volley a fait l'acquisition de poteaux d'un montant de 583,03€ TTC.

Le conseil municipal décide de rembourser cet achat à l'association puisqu'il s'agit d'équipement de la salle de sports.

4- Régularisation de cession de terrains à l'office « les Foyers » suite à des divisions de parcelles

Par délibération du 6 octobre 2000, la commune a cédé les parcelles AB n°113, ZC n°23, 24, 421 et 424, situées rue de l'Hôtel Thuault, à l'office HLM « les Foyers » pour construire 4 logements.

Les parcelles ZC n°23 et AB n°30 ont été divisées de la façon suivante :

- ZC n°23 : ZC n°573, n°574 et n°575
- AB n°30 : AB n°137 et n°138

Pour régulariser la cession suite aux divisions parcellaires, le Maire propose :

- la cession des parcelles AB n°138, n°113, ZC n°24, n°421, n°424, n°573 à l'office « les Foyers » soit 1 457m²,
- l'office « les Foyer » retrocède à la commune les parcelles ZC n°574 (derrière les logements communaux) et n°575 (four communal).

Le conseil valide cette décision.

5- Divers

5.1) Parc d'activités des Brivaudais

Le plan de bornage, afin de vendre deux lots aux entreprises Hermina-Bois (Wilfried Haspot) et Cocadin Jean-François (travaux publics), se finalise,

Wilfried Haspot a fait une demande écrite pour acquérir une partie de terrain communal, jouxtant l'un des deux lots mais ne faisant pas partie du Parc d'Activités.

Ce terrain est classé en zone agricole, le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition d'achat dont la surface reste à définir,

- de fixer le prix à 0,25€/m² frais de bornage à la charge de l'acquéreur,
- d'émettre la condition qu'en cas de revente, la commune bénéficiera d'un droit de préemption sur la partie classée agricole.

Par ailleurs, le Maire informe le conseil que tous les Parc d'activités des communes membres de la communauté de communes du pays de Redon vont être fléchés et un totem signalitique sera placé à l'entrée de chacun d'eux. Une participation financière sera demandée aux communes, pour Théhillac, elle sera d'environ 2 253 euros. Les travaux sont prévus en 2015 pour Théhillac.

5.2) Terrain de foot

L'équipe de foot de Fégréac a demandé à utiliser le terrain de foot de Théhillac à la rentrée prochaine pendant les travaux qui seront réalisés sur leur terrain.

Cette utilisation se fera en concertation avec l'équipe de foot de Théhillac. Un planning sera mis en place.

Par ailleurs, des devis sont en cours pour le remplacement et le déplacement du chauffe-eau.

5.3) Locations communales

Le logement de l'ancien presbytère est à présent loué.

Le commerce l'Escapade, repris par Monsieur Jean-Marc Parage, ouvrira à partir du 6 juillet 2013. Il reprend également la vente des journaux et du pain.

Cette vente, pendant la période de fermeture du 1^{er} juin au 5 juillet 2013, était assurée bénévolement par une adjointe : Marie-Madeleine Le Thiec. Le conseil municipal et le Maire la remercie chaleureusement.

5.4) Bornage

A l'étang du Rocher, à la demande de la commune, un chemin a été borné afin de conserver des chênes.

A la demande de la famille Baucherel, une régularisation par bornage est faite sur le chemin menant à la Butte du Moulin. Une cession gratuite sera faite par la famille Baucherel à la commune d'une surface de 110 m².

5.5) Chemin rural n°111

Le Maire informe le conseil de l'avancée du dossier opposant la commune à Monsieur Le Verger concernant la propriété du chemin face au château.

5.6) Bulletin communal annuel

Chaque président d'association est invité à préparer un article illustré de photo(s) impérativement pour la rentrée.

5.7) Chiens errants

Il a été signalé à la mairie des problèmes récurrents de chiens errants pouvant être agressifs dans certains secteurs de la commune. Malgré de nombreux rappels à l'ordre aux propriétaires ces problèmes persistent.

Chaque propriétaire est responsable pénalement de son chien et doit veiller à ce qu'il ne divague pas seul sur la voie publique et n'importune pas le voisinage.

5.8) Terrains privés

Il est rappelé que les terrains doivent être entretenus : l'herbe doit être coupée ou fauchée, les chardons détruits.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 5 septembre 2013 à 20h00.

INFORMATIONS DIVERSES

Lotos

Plusieurs associations organisent des lotos au mois d'août :

- 9 août : A.E.P.
- 10 août : Entente Théhillacoise
- 16 août : Pro Jeun's
- 23 août : ACCA (chasse)
- 30 août : Association de volley

Brocante 2013

L'OGEC organise son vide grenier le dimanche 8 septembre 2013.

Collecte ordures ménagères

En raison du jeudi 15 août férié, les collectes des ordures ménagères et sacs d'emballages seront reportées au **samedi 17 août 2013**.

ADIL 56

Pendant la période d'été les permanences de l'ADIL seront fermées du 14 juillet au 31 août. Elles reprendront à la mairie de La Roche-Bernard le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 17h.

Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS)

Le CAPS situé au Centre Hospitalier Basse Vilaine à Nivillac n'est pas un service d'urgence, il est impératif que les patients ne se rendent pas directement au CAPS mais appellent au préalable le centre de régularisation au 02.97.68.42.42.

Enquête sur le logement

L'Insee réalise depuis le 17 juin 2013 jusqu'au 20 décembre 2013 une enquête sur le logement en France. L'objectif est de décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. L'enquête permet également de mesurer le coût du logement pour un ménage dans une grande variété de situations.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

CHANTONS

Le mardi 15 octobre commenceront les cours de chant.

Ils seront assurés par une excellente prof de 20h à 21h30, une fois par mois le mardi soir du mois d'octobre au mois de mai.

Entre chaque cours il est prévu une répétition le jeudi soir.

Le répertoire est très varié incluant beaucoup de succès de la chanson française dont la liste pourra être complétée.

Le tarif est très raisonnable et sera en fonction du nombre de chanteurs, l'ambiance est super, c'est la détente assurée.

ENEZ NOMBREUX